

Année scolaire 2020/2021

Fiche de poste : Enseignant chargé de scolarisation à la MDPH

Circonscription Quimper ASH handicap : ienhand29.ash@ac-rennes.fr - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant chargé de l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap mis à disposition de la MDPH Poste à temps plein
Lieu d'exercice	Maison Départementale des Personnes Handicapées - QUIMPER
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Description du poste	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échange avec les services de l'Education nationale, les services sociaux, administratifs et médicaux - participe aux différents niveaux de l'évaluation en lien avec les référents dossiers et les autres évaluateurs - analyse et évalue les besoins dans le parcours de scolarisation, dans le respect des procédures - participe aux réunions de synthèse internes à la MDPH en tant que référent de scolarisation - prépare les dossiers des élèves en situation de handicap et les présenter de façon synthétique aux membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) - apporte son expertise en matière de scolarisation lors des CDAPH - informe les membres de la CDAPH sur les questions relevant de son expertise mi
Conditions d'exercice	L'enseignant est placé sous la double autorité de la Directrice de la MDPH et de l'Inspectrice de Quimper ASH handicap
Compétences attendues	<p>L'enseignant possède des aptitudes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse et à la synthèse - l'écoute et à l'adaptabilité nécessaires au travail en équipe pluridisciplinaire - la médiation avec les familles - la communication - la rédaction <p>Il doit faire preuve de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disponibilité. - rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative
Connaissances	<p>L'enseignant doit avoir des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de handicap et ses conséquences sur l'élève et ses apprentissages - les textes officiels, les dispositifs et les structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap. - les procédures d'orientation et de compensation du handicap.
Certification	L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI, ou du CAPA-SH.
Régime indemnitaire du poste relevant de l'ASH :	27 points de NBI = 1518.27 euros bruts annuels soit 126.52 euros bruts mensuels